

Formulaire de réclamation pour indemnisation du préjudice
visuel de la ligne Oudon-Taute (dite Cotentin-Maine)

Cadre réservé au secrétariat de la commission

Numéro de dossier :

Date de réception du dossier :

Informations sur le propriétaire

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Confirme être propriétaire avant le début de l'enquête publique. (du 2 juin 2009 au 17 juillet 2009)

Signature :

Document à fournir (sans ce document le dossier sera considéré comme irrecevable)

Attestation de propriété

Ou

Copie de l'acte notarié

Le document devra indiquer la répartition des parts en cas d'indivision

Formulaire de réclamation pour indemnisation du préjudice visuel à renvoyer à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la commission d'évaluation du préjudice visuel de la ligne

THT Oudon-Taute

Préfecture de la Manche

CS 10419

50009 Saint-Lô Cedex